

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2021

RAISONNEMENT DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN - (N° 2781)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 76

présenté par

M. Le Fur, Mme Bonnivard, M. Sermier, Mme Trastour-Isnart et M. Bazin

à l'amendement n° 2 de M. Emmanuel Maquet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.